

# Éducation et formation



*Encourager, offrir et faciliter  
l'apprentissage n'importe quand et  
partout où se trouve un ordinateur!*



## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) favorise la création et le maintien de lieux de travail sains en offrant aux employés ainsi qu'aux organisations dont ils font partie des programmes d'éducation et de formation éprouvés qui font autorité.

Le CCHST offre des cours en ligne, de la formation en salle de classe, des programmes spéciaux, des ateliers, des présentations et de nombreuses publications traitant de la santé et de la sécurité.

Le CCHST est géré par un Conseil représentant les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, et il s'est engagé à offrir des services d'information et des renseignements précis, fiables et impartiaux. Le présent répertoire vous présente les dernières nouveautés lancées par le CCHST en matière de cours en ligne et d'ateliers de formation en salle de classe ainsi que notre liste de plus en plus étoffée de publications relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité en milieu de travail!

**Courriel : [serviceclientele@cchst.ca](mailto:serviceclientele@cchst.ca)**

**Téléphone sans frais : 1 800 668-4284  
(Canada et États-Unis)**

**Téléphone : 1 905 570-8094 (International)**

**Fax : 1 905 572-2206**



135 rue Hunter est, Hamilton, ON Canada L8N 1M5

## Information de base

Avantages.....	1
Options de licence .....	2
Inscription.....	2
Prix des cours en ligne.....	3
Webinaires.....	4

## CCHST Cours en ligne

### Sécurité

La gestion des espaces clos .....	5
Les espaces clos : les rudiments .....	7
Les risques électriques .....	9
La sécurité des échelles .....	11
Le cadenassage .....	13
La santé et la sécurité au bureau .....	15
L'équipement de protection individuelle : les rudiments.....	17
La prévention des chutes par glissade et par trébuchement .....	19

### Programmes santé sécurité

L'enquête sur les accidents .....	21
Le code canadien du travail, partie II : un aperçu ...	23
La gestion des espaces clos .....	25
La santé et la sécurité des entrepreneurs .....	27
Les préparatifs d'urgence pour les travailleurs ....	29
La planification des interventions d'urgence ....	31
Le comité de santé et de sécurité.....	33
La formation en santé et sécurité pour les gestionnaires et superviseurs .....	35
Le retour au travail : les rudiments .....	37
La violence en milieu de travail - <i>Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées</i> ....	39
La violence en milieu de travail - <i>Établir un programme de prévention</i> .....	41

continué...



## Liste alphabétique des cours en ligne du CCHST

### Le cadenassage

Le code canadien du travail,  
partie II : un aperçu

Le comité de santé et de sécurité

L'enquête sur les accidents

L'équipement de protection  
individuelle : les rudiments

L'ergonomie au bureau

Les espaces clos : les rudiments

La formation en santé et sécurité pour  
les gestionnaires et superviseurs

La gestion des espaces clos

La planification des interventions  
d'urgence

Les préparatifs d'urgence pour les  
travailleurs

La prévention des chutes par  
glissade et par trébuchement

Le retour au travail : les rudiments

Les risques électriques

La santé et la sécurité au bureau

La santé et sécurité pour les  
gestionnaires et les superviseurs  
de compétence fédérale

La santé et la sécurité des entrepreneurs

La sécurité des échelles

Le SIMDUT : Comprendre les FS

Le SIMDUT pour les gestionnaires  
et les superviseurs

Le SIMDUT pour les travailleurs

La violence en milieu de travail -  
Établir un programme de prévention

La violence en milieu de travail -  
Reconnaître les risques et prendre  
les mesures appropriées

La violence en milieu de travail -  
Sensibilisation **GRATUIT!**



## Liste alphabétique des cours en ligne du CCHST

Le cadenassage

Le code canadien du travail, partie II : un aperçu

Le comité de santé et de sécurité

L'enquête sur les accidents

L'équipement de protection individuelle : les rudiments

L'ergonomie au bureau

Les espaces clos : les rudiments

La formation en santé et sécurité pour les gestionnaires et superviseurs

La gestion des espaces clos

La planification des interventions d'urgence

Les préparatifs d'urgence pour les travailleurs

La prévention des chutes par glissade et par trébuchement

Le retour au travail : les rudiments

Les risques électriques

La santé et la sécurité au bureau

La santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs de compétence fédérale

La santé et la sécurité des entrepreneurs

La sécurité des échelles

Le SIMDUT : Comprendre les FS

Le SIMDUT pour les gestionnaires et les superviseurs

Le SIMDUT pour les travailleurs

La violence en milieu de travail - Établir un programme de prévention

La violence en milieu de travail - Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées

La violence en milieu de travail - Sensibilisation **GRATUIT!**

## Prévention et contrôle des risques

Les espaces clos : les rudiments : .....43

L'équipement de protection individuelle : les rudiments.....45

La prévention des chutes par glissade et par trébuchement .....47

## Lois (y compris le SIMDUT)

Le code canadien du travail, partie II : un aperçu ....49

Le SIMDUT pour les gestionnaires et les superviseurs .....51

Le SIMDUT pour les travailleurs.....53

Le SIMDUT : Comprendre les FS.....55

## L'ergonomie

L'ergonomie au bureau.....57

## Promotion de la santé et du mieux-être

La violence en milieu de travail - Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées .....59

La violence en milieu de travail - Établir un programme de prévention .....61

## Formation en salle de classe

La santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs de compétence fédérale .....63

La formation en santé et sécurité pour les gestionnaires et superviseurs ..... 65

## Publications du CCHST

Collection des guides santé sécurité .....68

---

## Encourager, offrir et faciliter l'apprentissage en ligne

Si vous souhaitez apprendre à votre rythme et dans le confort de l'environnement de votre choix, nos cours en ligne vous conviendront à merveille! L'apprentissage en ligne signifie que le cours et les ressources à l'appui sont offerts au moyen d'un ordinateur. Tous les cours en ligne du CCHST se donnent en français et en anglais sur le Web. Le CCHST offre également des cours en classe et des publications sur la santé et la sécurité!

### Avantages

#### Tous les cours en ligne comprennent :

**Lien donnant directement accès à un instructeur** – Cette fonction vous permet de transmettre à un instructeur du cours en ligne une question se rapportant spécifiquement à ce cours! Ce dernier vous répondra rapidement par courriel ou par téléphone.

**Des graphiques attrayants** et des activités d'apprentissage interactives, notamment des auto-évaluations.

**Jeux-questionnaires** qui aident à comprendre l'information et les concepts présentés.

**Audio\***

**Liens intégrés** au cours en ligne pour vous aider à trouver des sources de renseignements additionnelles.

**Examens** assortis d'un certificat d'achèvement transmis à la fin de chaque cours terminé avec succès!

**Licence multi-utilisateur** – Fonction permettant aux organisations devant assurer la formation de nombreux employés de compter sur un système combinant une formule d'apprentissage souple, fiable et uniforme à la possibilité de suivre la progression de ses employés et d'obtenir facilement les rapports dont elles ont besoin.

#### Nos cours en ligne combinent ces avantages :

**Souplesse** – Les employés travaillent à leur rythme, quand cela leur convient.

**Rapidité et facilité** – Les employés comprennent rapidement et facilement la matière.

**Suivi** – Les activités et les progrès réalisés peuvent être suivis et comptabilisés plus facilement.

**Rentabilité** – Les sommes destinées à la formation sont vraiment consacrées à des activités d'apprentissage plutôt qu'à des billets d'avion et des chambres d'hôtel.

Personnalisez votre formation – nous travaillerons avec vous pour vous aider à développer vos besoins.

## Options de licence des cours en ligne

### Licence mono-utilisateur

Cette licence vous permet de sélectionner les cours auxquels vous souhaitez accéder à titre individuel pour étudier en ligne pendant une période déterminée. Ce service convient à de nombreux utilisateurs, que vous soyez étudiant, employé, professionnel ou directeur d'une petite entreprise. Vous progressez à la vitesse et au moment qui vous conviennent, de tout endroit où vous avez accès à Internet.

### Licence multi-utilisateur

La licence multi-utilisateur permet de choisir parmi n'importe lequel des cours en ligne du CCHST et permet à deux utilisateurs ou plus, pendant une période déterminée, d'avoir accès au cours choisi. Le coût de cette licence est fixé seulement en fonction du nombre d'utilisateurs auxquels vous désirez fournir l'accès, selon une plage préétablie. Veuillez consulter la liste de prix jointe pour connaître les plages préétablies pour les licences multi-utilisateur et les détails en matière de tarification.

Vous indiquez le nombre d'utilisateurs et le titre des cours sélectionnés; une fois l'accès à ces cours autorisé, vous fournissez le nom des utilisateurs et vous leur attribuez leur mot de passe, après quoi vous pourrez facilement suivre leur progrès à l'aide de rapports accessibles en direct.

## Inscription

L'inscription à tous nos cours se fait en ligne à l'adresse

[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)

**Vous pouvez aussi vous inscrire en contactant les Services à la clientèle de CCHST**

Nos représentants professionnels et amicaux des Services à la clientèle vous aideront du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, heure normale de l'Est.

Vous pouvez également téléphoner à un autre moment et laisser un message; un représentant vous rappellera sans faute au cours du prochain jour ouvrable.

Courriel : [serviceclientele@cchst.ca](mailto:serviceclientele@cchst.ca)

Téléphone sans frais : 1 800 668-4284 (Canada et États-Unis)

Téléphone : 1 905 570-8094 (International)

Fax : 1 905 572-2206

135 rue Hunter est, Hamilton, Ontario Canada L8N 1M5

Les cours ainsi que les prix indiqués dans ce répertoire peuvent être modifiés sans préavis. Veuillez vous reporter à l'adresse [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) afin d'obtenir la liste à jour des cours offerts et des prix en vigueur. © CCHST 2007. Tous droits réservés. Les participants qui s'inscrivent aux cours en ligne du CCHST doivent utiliser un appareil sur lequel le navigateur Internet Explorer Browser 5 ou plus récent et Flash' Player 6 ou plus récent ont été installés.

## Prix des cours électroniques

**La licence mono-utilisateur** vous accorde un accès pendant 90 jours. Elle est conçue pour ceux qui ont besoin d'un accès pour quatre étudiants ou moins. Voir les pages des cours individuels pour connaître le prix par participant.

**La licence multi-utilisateurs** accorde un accès pendant un an à ceux qui ont besoin d'un accès pour au moins cinq utilisateurs.

Les licences multi-utilisateurs sont disponibles pour tous les cours électroniques. Leur prix peut être calculé en fonction des mesures incitatives suivantes quant au nombre d'utilisateurs

Sièges total	Escompte
5 - 9 .....	20%
10 - 24 .....	30%
25 - 49 .....	40%
50 - 199 .....	50%
200 - 500 .....	60%



**Besoin d'une licence pour plus de 500 utilisateurs** – veuillez communiquer avec le CCHST pour obtenir des renseignements sur les prix.

Des rabais sont offerts pour le nombre total d'utilisateurs de la licence, peu importe la langue requise.

### Cours en Classe

Des rabais de groupe peuvent aussi être offerts pour les cours en salle de classe. Communiquez avec les Services à la clientèle pour obtenir de plus amples renseignements.

# Webinaires du CCHST!



---

Les webinaires sont en fait des présentations créées et offertes par les spécialistes du CCHST. Les webinaires font appel à la fois à la technologie des sites Web (Internet) pour transmettre les présentations PowerPoint® et autres fichiers visuels, et aux équipements de téléconférence pour assurer la transmission audio. Joignez-vous aux autres participants des webinaires et visualisez-les, seul ou en groupe. Il s'agit d'un moyen facile et efficace de partager de l'information avec vos collègues, vos superviseurs et vos gestionnaires, les membres du comité de santé et sécurité ou d'autres professionnels de la santé et de la sécurité au travail.

La majorité des webinaires du CCHST permettent d'accumuler des points en vue du maintien de l'agrément lorsqu'ils sont combinés à diverses activités auxquelles vous pouvez participer de façon ponctuelle au cours de l'année!

---

**Visitez la page**

**[cchst.ca/education](http://cchst.ca/education)**

**pour obtenir la liste à jour de nos plus récentes activités!**



## La gestion des espaces clos

Ce cours profitera à toute personne ayant des responsabilités concernant les espaces clos au travail. Ce cours prend comme point de départ les concepts énoncés dans le cours "Les espaces clos : les rudiments". Il décrit les composantes essentielles requises pour établir et gérer un programme sur les espaces clos au travail et comprend un volet important sur la préparation en cas d'urgence dans un espace clos. De plus, ce cours expose les devoirs et les responsabilités des divers intervenants dans un lieu de travail, notamment la diligence raisonnable et les meilleures pratiques.

Le cours donne un aperçu des dispositions légales, mais celles-ci peuvent varier d'une juridiction à une autre. Des liens sont fournis, dans la mesure du possible, vers des documents qui traitent des dispositions légales de certaines juridictions. Le cours dure en moyenne de 60 à 90 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Responsabilités en matière de sécurité dans un espace clos
- ▶ Conformité
- ▶ Éléments constitutifs d'un programme sur les espaces clos
- ▶ Planification en cas d'intervention d'urgence dans un espace clos
- ▶ Tenue des registres
- ▶ Ressources

### À la fin de ce cours, vous serez en mesure de :

- ▶ Comprendre vos rôles et vos responsabilités concernant les espaces clos.
- ▶ Évaluer la gravité des risques présents dans un espace clos et l'importance des mesures de contrôle.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Comprendre le manque de prévisibilité des risques présents dans un espace clos et l'importance d'une intervention d'urgence appropriée.
- ▶ Identifier les éléments essentiels d'un programme sur les espaces clos et être en mesure d'élaborer et de gérer un programme adapté à votre lieu de travail.
- ▶ Déterminer les besoins particuliers en formation des superviseurs, des travailleurs et des membres de l'équipe d'intervention en cas d'urgence, y compris les entrepreneurs.
- ▶ Reconnaître le besoin de mettre en œuvre une procédure particulière visant l'entrée et les travaux effectués dans un espace clos.
- ▶ Prévoir les situations d'urgence dans un espace clos sur votre lieu de travail.
- ▶ Tenir des registres appropriés.

## Public ciblé :

- ▶ Les gestionnaires, les superviseurs et les personnes qui contrôlent l'accès aux espaces clos/ou qui demandent aux travailleurs/entrepreneurs d'entrer et de travailler dans un espace clos.
- ▶ Toute personne ayant des responsabilités quant à l'établissement et à la gestion d'un programme sur les espaces clos au travail.

## Préalables :

Avoir terminé avec succès le cours "Les espaces clos : les rudiments" ou posséder des connaissances équivalentes.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Les espaces clos : les rudiments

Ce cours en ligne divisé en trois modules explique aux participants comment reconnaître les espaces clos, identifier et maîtriser les risques potentiels rattachés à ces espaces, et les étapes clés afin de travailler en toute sécurité.

**Partie 1 :** Sensibilisation aux risques traite de la manière de reconnaître les espaces clos et les types de risques qui peuvent y être présents.

**Partie 2 :** Maîtrise des risques traite des méthodes de maîtrise des risques.

**Partie 3 :** Travailler en toute sécurité traite des méthodes appropriées pour entrer et travailler dans un espace clos ainsi que de la planification d'urgence.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Responsabilités des employeurs, des superviseurs, des travailleurs et des entrepreneurs
- › Identification des espaces clos
- › Sensibilisation aux risques présents dans un espace clos
- › Systèmes de permis d'entrée dans un espace clos
- › Préparation avant d'entrer et de travailler dans un espace clos
- › Travail en toute sécurité dans des espaces clos
- › Planification d'urgence concernant les espaces clos

### À la fin de ce cours, vous serez en mesure de :

- › Connaître vos devoirs et vos responsabilités concernant l'exécution d'un travail dans un espace clos.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Reconnaître les caractéristiques qui définissent un espace clos où un permis est nécessaire pour y effectuer des travaux.
- ▶ Comprendre les types de risques dans un espace clos et les raisons pour lesquelles ceux-ci peuvent être potentiellement dangereux.
- ▶ Connaître les types de mesures de contrôle utilisées pour s'assurer qu'un espace est sécuritaire avant d'y entrer et pendant le travail.
- ▶ Être en mesure de mener une évaluation appropriée avant d'entrer et de préparer l'espace clos.
- ▶ Comprendre les marches à suivre nécessaires pour travailler dans un espace clos.
- ▶ Savoir comment intervenir en cas de problème ou de situation d'urgence.

## Public ciblé :

- ▶ Les travailleurs (y compris les entrepreneurs de l'extérieur) qui entrent dans un espace clos sur le lieu de travail et qui y effectuent des travaux.
- ▶ Les gestionnaires, les superviseurs et les membres de comité de santé et de sécurité.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Les risques électriques

Ce cours porte sur la sécurité en milieu de travail à l'égard des risques que pose la présence ou l'utilisation de matériel électrique. Le participant effectue un survol des risques associés à l'électricité et des problèmes de sécurité fréquemment rencontrés sur les lieux de travail, notamment dans les secteurs de la construction, de la fabrication, des services d'utilités publiques, du commerce de détail, de l'agriculture et du travail de bureau.

En plus d'exposer les principes élémentaires en matière d'électricité, le cours décrit la façon de repérer les risques électriques ainsi que différents types de dispositifs de protection tels que les fusibles et les disjoncteurs. Il intéressera surtout les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs qui ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour travailler avec du matériel électrique et des pièces d'équipement sous tension. Les notions présentées sont illustrées à l'aide d'études de cas et de divers exemples. Des questionnaires soumis tout au long du cours ainsi qu'un examen final favorisent l'apprentissage des notions et facilitent l'évaluation des connaissances acquises. Les participants terminent ce cours en 60 minutes en moyenne.

Veuillez noter que le cours ne traite pas du cadenassage du matériel et il ne peut d'aucune manière remplacer la formation et les compétences spécialisées que doivent posséder les travailleurs qui utilisent ou sont directement en contact avec du matériel ou de l'équipement électrique dans le cadre de leur travail.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Principes d'électricité et risques électriques.
- ▶ Blessures d'origine électrique (effets sur l'organisme).

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Maîtrise des risques : matériel et dispositifs électriques.
- ▶ Risques électriques sur les lieux de travail.
- ▶ Identification des situations dangereuses.

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Reconnaître les types de risques électriques présents sur les lieux de travail.
- ▶ Identifier les blessures courantes d'origine électrique et définir leurs causes.
- ▶ Comprendre comment les fusibles, les disjoncteurs et les disjoncteurs de fuite de terre peuvent réduire les risques pouvant constituer une situation dangereuse.
- ▶ Comprendre qu'un entretien minutieux du matériel, de l'équipement et des outils constitue une importante mesure de prévention et agir en conséquence afin de se protéger adéquatement.
- ▶ Identifier et comprendre les risques électriques que posent les lignes de transport d'électricité, les rallonges électriques, les prises de courants surchargées et les pièces et composants sous tension.

### Public ciblé :

- ▶ Les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs qui peuvent être exposés à des risques électriques sur les lieux de travail, mais qui ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour travailler avec du matériel électrique et des pièces d'équipement sous tension.
- ▶ Les membres des comités de santé et de sécurité au travail.
- ▶ Les gestionnaires responsables de certaines installations.
- ▶ Toute personne ayant besoin de connaissances générales relativement à la sécurité en présence de risques électriques.

### Préalables : Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094



## La sécurité des échelles

Ce cours réunit les notions élémentaires qu'un employé doit maîtriser pour être en mesure d'utiliser des échelles en toute sécurité dans le cadre de son travail, qu'il s'agisse d'échelles fixes, d'échelles à coulisse ou d'escabeaux. Cet atelier traite surtout des responsabilités de l'employé au moment de se servir d'une échelle – inspecter l'échelle avant de l'utiliser, dresser l'échelle correctement et méthodes de travail sécuritaires pendant l'exécution de tâches dans l'échelle. Des études de cas et divers exemples sont présentés pour bien illustrer les notions abordées. Enfin, des questionnaires soumis tout au long du cours ainsi qu'un examen permettent d'évaluer les connaissances acquises.

Ce cours vise à sensibiliser davantage les gens à l'utilisation sécuritaire des échelles, tant au travail qu'à la maison. Il sera aussi utile dans divers milieux de travail, que ce soit dans les usines de fabrication, les établissements municipaux, les services d'utilités publiques ou les bureaux. Les notions exposées s'appliquent tout autant sur les chantiers de construction, bien que le matériel spécialisé employé dans l'industrie de la construction, les échafaudages par exemple, ne soit pas étudié dans ce cours. Le cours prend de 30 à 40 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Types d'échelles.
- › Inspection d'une échelle.
- › Utilisation et mise en place de différents types d'échelles.
- › Directives concernant l'utilisation sécuritaire d'une échelle.
- › Entreposage et entretien.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

**À la fin de ce cours, vous pourrez :**

- ▶ Comprendre l'importance de choisir une échelle faite avec le matériau convenant à la tâche envisagée.
- ▶ Savoir comment effectuer l'inspection d'une échelle. Savoir comment choisir l'échelle dont la hauteur et le matériau conviennent aux travaux à effectuer.
- ▶ Savoir comment mettre une échelle en place correctement.
- ▶ Savoir comment travailler en toute sécurité dans une échelle.
- ▶ Savoir comment entreposer et comment entretenir une échelle.
- ▶ Trouver des renseignements additionnels sur la sécurité dans les échelles.

**Public ciblé :**

- ▶ Les personnes se servant d'une échelle ou d'un escabeau sur les lieux de travail (pour l'entretien ou pour des travaux légers) ou à la maison.
- ▶ Les superviseurs responsables de la formation du personnel ou de l'achat de matériels.

**Préalables :**

Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances techniques en matière de santé et de sécurité. Toutefois, une certaine connaissance des procédés et des bonnes pratiques employés en milieu de travail peut être utile.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Le cadenassage

L'objectif du cadenassage consiste à identifier les sources "d'énergie dangereuse", et à en prévenir la libération accidentelle qui pourrait causer des blessures, voire des décès sur les lieux de travail. Ce cours donne un aperçu général de base du cadenassage. Ce cours aide les personnes à reconnaître les situations dangereuses et à déterminer à quels moments ou dans quelles circonstances le cadenassage est nécessaire pour maîtriser les risques posés par les sources d'énergie électrique ou les autres formes d'énergie sous tension. Généralement, les participants terminent ce cours en une heure.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ En quoi consiste l'énergie dangereuse? En quoi consiste le cadenassage?
- ▶ Sources d'énergie dangereuse au travail
- ▶ Importance et objectif du cadenassage
- ▶ Manière de mettre en place un programme de cadenassage
- ▶ Mesures de contrôle des sources d'énergie dangereuse

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Reconnaître les sources d'énergie dangereuse et les risques de blessures au travail.
- ▶ Comprendre en quoi consiste le cadenassage et les mesures de contrôle des sources d'énergie dangereuse.
- ▶ Savoir dans quelles circonstances il faut cadenasser un équipement et comment procéder.
- ▶ Reconnaître que des programmes et des formations sont nécessaires sur les lieux de travail.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

## Public ciblé :

Les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs qui peuvent être en contact ou avoir la responsabilité de sources d'énergie dangereuse présentes sur les lieux de travail. Les gestionnaires d'installations, les membres des comités de santé et de sécurité au travail et tous les intervenants devant être informés des mesures de contrôle des sources d'énergie dangereuse qui bénéficieront de ce cours de sensibilisation.

## Préalables :

Il est recommandé de suivre au préalable le cours Les risques électriques, mais cela n'est pas obligatoire.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## La santé et la sécurité au bureau

Les locaux à bureaux ne sont pas toujours envisagés comme des lieux de travail dangereux, mais les blessures et les maladies dont peuvent être victimes les employés qui y travaillent sont aussi graves et entraînent des coûts aussi élevés que celles subies par le personnel de tout autre milieu de travail.

Ce cours expose les notions élémentaires relatives à la santé et à la sécurité dans les bureaux à l'intention des gestionnaires, des superviseurs et des employés, y compris les membres des comités de santé et de sécurité au travail. Cet atelier décrit en outre comment élaborer et mettre en application un programme de santé et de sécurité en milieu de travail, et traite des risques parfois présents dans les locaux à bureaux. Y sont également abordées les mesures que l'on peut prendre pour se prémunir contre des risques importants sur les plans de la santé ou de la sécurité et ainsi prévenir d'éventuelles blessures et maladies. Des questionnaires soumis tout au long du cours ainsi que des études de cas et un examen final favorisent l'apprentissage. Enfin, des sources de renseignements plus détaillés ont été intégrées à ce cours sous la forme d'hyperliens donnant accès à la collection de Réponses SST du CCHST. Les participants terminent ce cours en 50 à 60 minutes en moyenne.

### Public ciblé

- ▶ Comment élaborer et mettre en application un programme de santé et de sécurité en milieu de travail.
- ▶ Risques pouvant être présents dans les locaux à bureaux.
- ▶ Ergonomie.
- ▶ Éclairage.
- ▶ Stress lié au travail.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- › Qualité de l'air intérieur.
- › Aspects importants de la sécurité :
  - chutes, glissades et trébuchements,*
  - éclairage sécuritaire,*
  - entreposage sécuritaire du matériel de bureau,*
  - matériel et équipement dangereux.*
- › Risques chimiques.
- › Les risques électriques.
- › Sécurité incendie et procédure d'évacuation.

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › Connaître les éléments clés d'un programme de santé et de sécurité au travail.
- › Définir les composants et les qualités d'un poste de travail ergonomique.
- › Savoir quels sont les éventuels effets d'un mauvais éclairage sur la santé et s'en protéger.
- › Définir les sources de stress en milieu de travail et les maîtriser.
- › Connaître les facteurs qui influent sur la qualité de l'air intérieur.
- › Déterminer diverses manières d'éliminer ou de réduire les risques courants en matière de sécurité (p. ex. chutes, glissades et trébuchements) et les risques électriques .
- › Repérer les risques chimiques présents dans un bureau.
- › Déterminer quelles sont les marches à suivre lors d'un incendie.

### Public ciblé :

- › Les gestionnaires, les superviseurs et les employés.
- › Les membres des comités de santé et de sécurité au travail.
- › Les professionnels en ressources humaines.

### Préalables : Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**

**[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094**



## L'équipement de protection individuelle : les rudiments

Ce cours est une introduction pratique sur les types les plus courants d'équipement de protection individuelle (EPI) utilisé pour protéger contre les dangers courants du lieu de travail, tels que les produits chimiques, les bruits et les blessures mécaniques. Les principes de l'EPI y sont présentés, y compris les conseils pratiques d'utilisation sans risque, les programmes liés à l'EPI, les limites et les responsabilités légales. Ce cours ne couvre pas l'EPI spécialisé, soit l'équipement utilisé par les intervenants en cas d'urgence ou pour protéger contre les risques biologiques. Des ressources, des liens et des listes imprimables supplémentaires sont fournis durant le cours de même que des exemples et des images pour mieux illustrer les concepts en détail. Des questions et un examen sont donnés après chaque section pour aider à mesurer l'apprentissage. Durée moyenne pour effectuer ce cours : environ 60 minutes.

### Sujets compris :

- EPI courant
- Contrôle du risque
- Programmes liés à l'EPI
- Responsabilités des travailleurs, des superviseurs et des employeurs
- Information de base et conseils de sécurité pour les types les plus courants d'EPI :

*Protection de la tête (p. ex. casque de protection)*

*Protection des pieds (p. ex. chaussures de sécurité)*

*Protection des yeux et du visage (p. ex. lunettes de sécurité)*

*Protection de l'ouïe (p. ex. bouchons d'oreilles, casque anti-bruit)*

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

*Protection des mains (p. ex. gants)*

*Protection des voies respiratoires (appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré)*

*Vêtements de haute visibilité*

- ▶ L'EPI qui convient à de nombreux dangers du lieu de travail
- ▶ Le fondement de la sélection, de l'ajustement, des soins et de l'utilisation de l'EPI
- ▶ L'importance d'une inspection régulière et de l'entretien de l'EPI
- ▶ Les limites de l'EPI comme méthode de contrôle de risque
- ▶ L'existence d'exigences légales en matière d'EPI

#### Public ciblé :

- ▶ Les travailleurs, les gestionnaires et les superviseurs qui travaillent dans un milieu industriel, sur des sites de construction ou de démolition, et dans l'industrie forestière et minière
- ▶ Les membres de comité de santé et de sécurité dans ces secteurs d'activité
- ▶ Pas les travailleurs qui se servent d'EPI spécialisé comme les intervenants en cas d'urgence (pompiers, membres d'équipe d'hazmat) ni les travailleurs qui font face à des risques biologiques

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094



## La prévention des chutes par glissade et par trébuchement

Les chutes attribuables à une glissade ou à un trébuchement ne sont pas rares dans les milieux de travail et peuvent être la cause de graves blessures et d'une incapacité permanente. Ce cours réunit de précieux conseils visant à réduire les blessures en milieu de travail occasionnées par une glissade, un trébuchement ou une simple chute sur le plancher. Des renseignements pratiques, des conseils et des exemples y sont présentés afin d'aider les travailleurs, les superviseurs, les gestionnaires et les membres des comités de santé et de sécurité à mieux comprendre les causes des chutes dans le but de prendre les mesures correctives appropriées. Ce cours traite essentiellement des deux types de chutes les plus courants, les chutes de plain-pied et les chutes dans les escaliers. Ces risques de chutes sont présents dans la majorité des lieux de travail, y compris les locaux à bureaux, le secteur des services, les chantiers de construction et les établissements de fabrication industriels. Durée moyenne pour effectuer ce cours : environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- Comment se produisent les glissades et les trébuchements.
- L'importance des surfaces de plancher, des escaliers, des passerelles, de la bonne tenue des locaux, de l'élimination des obstructions et des déversements, et différentes questions concernant les surfaces extérieures.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

## À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Comprendre les causes des chutes, des glissades et des trébuchements accidentels.
- ▶ Cerner les principales causes des chutes, glissades et trébuchements sur les lieux de travail
- ▶ Définir les responsabilités des gestionnaires, des superviseurs et des travailleurs en ce qui a trait à la prévention des chutes
- ▶ Définir les mesures à prendre en vue de prévenir les chutes, les glissades et les trébuchements sur le sol ou dans les escaliers
- ▶ Connaître les consignes et les bonnes méthodes d'entretien et de tenue des locaux contribuant à prévenir les chutes.

## Public ciblé :

- ▶ Les travailleurs - les jeunes comme les plus expérimentés.
- ▶ Les superviseurs et les gestionnaires.
- ▶ Les membres des comités de santé et de sécurité ainsi que les gestionnaires des établissements ou des installations.
- ▶ Les professionnels en ressources humaines et les professionnels ou les responsables de la sécurité chargés de la formation et des questions de conformité.

## Préalables : Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**

**[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094**



## L'enquête sur les accidents

Ce cours est une introduction à l'enquête sur un accident. Il présente une approche pratique de l'enquête sur les accidents du travail et met l'accent sur les moyens de trouver la ou les causes, de réaliser une enquête et de faire des recommandations efficaces pour prévenir la répétition d'accidents semblables.

Le cours comprend des études de cas et d'autres exemples illustrant les concepts étudiés ainsi que des outils pratiques tels que des modèles de formulaires et des listes de vérification. L'apprentissage est mesuré et facilité tout au long du cours au moyen de questionnaires et d'un examen.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Quand mener une enquête
- ▶ Être préparé (politiques/procédures, équipes, trousse d'enquête)
- ▶ Effectuer une enquête complète
- ▶ Comment évaluer le lieu de l'accident
- ▶ Faire un rapport et un suivi

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Reconnaître l'importance de la planification pour obtenir une enquête efficace
- ▶ Déterminer les étapes à suivre pour effectuer une enquête minutieuse
- ▶ Trouver les bienfaits de la détermination des causes fondamentales et en comprendre l'importance
- ▶ Élaborer des recommandations efficaces

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

**Public ciblé :**

Membres des comités, gestionnaires, superviseurs et travailleurs éventuellement impliqués dans une enquête sur un accident.  
Gestionnaires des locaux, gestionnaires des ressources humaines, gestionnaires principaux et autres employés ayant des responsabilités quant à la réalisation d'une enquête ou à la mise en oeuvre de changements suite à l'enquête.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

• 100 \$   
par utilisateur• 300 \$   
par utilisateur

## Le code canadien du travail, partie II : un aperçu

La Partie II du Code canadien du travail (" le code ") régit la santé et la sécurité des travailleurs dans les milieux de travail de compétence fédérale. Les gestionnaires et les superviseurs représentent l'employeur dans les milieux de travail et sont responsables d'exécuter les tâches de l'employeur sur les lieux de travail dont ils ont la responsabilité. Le code canadien du travail, partie II : un aperçu vous permettra d'acquérir des connaissances de base sur les exigences du Code et la façon dont ces dernières sont appliquées. Des études de cas et d'autres exemples intégrés dans le cours viennent illustrer les concepts. Ce cours constitue un point de départ utile aux gestionnaires et aux superviseurs qui seront amenés à suivre une formation sur les comités de santé et de sécurité au travail, sur le SIMDUT et sur d'autres sujets en santé et sécurité au travail. Durée moyenne pour effectuer ce cours : environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Introduction et système de responsabilité interne
- › Droits et responsabilités des employeurs (gestionnaires et superviseurs)
- › Façons d'assumer les responsabilités de l'employeur
- › Diligence raisonnable
- › Droits et responsabilités des employés
- › Responsabilités des comités et des représentants de santé et de sécurité au travail
- › Inspections des lieux de travail
- › Résolution des plaintes et des refus de travailler

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- › Enquête sur les accidents
- › Mise en application et conséquences liées à la non-conformité
- › Responsabilité criminelle

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › comprendre ses responsabilités en tant que gestionnaire ou superviseur conformément aux dispositions du Code canadien du travail, Partie II;
- › travailler de concert avec les employés et le comité de santé et de sécurité au travail afin de déterminer les risques professionnels et de maîtriser ces derniers;
- › résoudre les plaintes et les refus de travailler;
- › prendre part aux enquêtes sur les accidents.

### Public ciblé :

- › Employés qui travaillent pour une entreprise ou un organisme de compétence fédérale, tel que : gouvernement fédéral, sociétés d'État, communications, banques, transport interprovincial (camionnage, chemins de fer et transport aérien)
- › Les professionnels en ressources humaines et en santé et sécurité au travail qui travaillent dans des organismes de compétence fédérale.

### Préalables :

Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances en matière de santé et de sécurité.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## La gestion des espaces clos

Ce cours profitera à toute personne ayant des responsabilités concernant les espaces clos au travail. Ce cours prend comme point de départ les concepts énoncés dans le cours "Les espaces clos : les rudiments". Il décrit les composantes essentielles requises pour établir et gérer un programme sur les espaces clos au travail et comprend un volet important sur la préparation en cas d'urgence dans un espace clos. De plus, ce cours expose les devoirs et les responsabilités des divers intervenants dans un lieu de travail, notamment la diligence raisonnable et les meilleures pratiques.

Le cours donne un aperçu des dispositions légales, mais celles-ci peuvent varier d'une juridiction à une autre. Des liens sont fournis, dans la mesure du possible, vers des documents qui traitent des dispositions légales de certaines juridictions. En général, les participants prennent entre 60 et 90 minutes pour terminer ce cours.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Responsabilités en matière de sécurité dans un espace clos
- › Conformité
- › Éléments constitutifs d'un programme sur les espaces clos
- › Planification en cas d'intervention d'urgence dans un espace clos
- › Tenue des registres
- › Ressources

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › Comprendre vos rôles et vos responsabilités concernant les espaces clos.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Évaluer la gravité des risques présents dans un espace clos et l'importance des mesures de contrôle.
- ▶ Comprendre le manque de prévisibilité des risques présents dans un espace clos et l'importance d'une intervention d'urgence appropriée.
- ▶ Identifier les éléments essentiels d'un programme sur les espaces clos et être en mesure d'élaborer et de gérer un programme adapté à votre lieu de travail.
- ▶ Déterminer les besoins particuliers en formation des superviseurs, des travailleurs et des membres de l'équipe d'intervention en cas d'urgence, y compris les entrepreneurs.
- ▶ Reconnaître le besoin de mettre en œuvre une procédure particulière visant l'entrée et les travaux effectués dans un espace clos.
- ▶ Prévoir les situations d'urgence dans un espace clos sur votre lieu de travail.
- ▶ Tenir des registres appropriés.

### Public ciblé :

- ▶ Les gestionnaires, les superviseurs et les personnes qui contrôlent l'accès aux espaces clos/ou qui demandent aux travailleurs/entrepreneurs d'entrer et de travailler dans un espace clos.
- ▶ Toute personne ayant des responsabilités quant à l'établissement et à la gestion d'un programme sur les espaces clos au travail.

### Préalables :

Avoir terminé avec succès le cours "Les espaces clos : les rudiments" ou posséder des connaissances équivalentes.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## La santé et la sécurité des entrepreneurs

Le recours aux services d'entrepreneurs est pratique courante aujourd'hui. Mais connaissez-vous clairement vos responsabilités à l'égard de leur santé et leur sécurité? Les propriétaires, employeurs et entrepreneurs qui sont parties à un contrat ont la responsabilité de s'assurer que le travail est exécuté en toute sécurité et conformément à la loi sur la santé et la sécurité de leur province ou territoire.

Ce cours donne un aperçu général des questions de santé et de sécurité à prendre en considération dans un travail contractuel. Il présente un cadre dans lequel propriétaires, employeurs et entrepreneurs peuvent assumer leurs responsabilités et faire effectuer le travail en toute sécurité. Bien que les lois puissent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre, les principes abordés dans ce cours peuvent aider à établir la diligence raisonnable. La santé et la sécurité des entrepreneurs cerne les éléments d'un programme de sécurité pour les contrats du début à la fin. Des jeux-questionnaires, des exemples et des études de cas concourent à faciliter le processus d'apprentissage. En général, les participants terminent ce cours en environ une heure.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Définitions et prescriptions juridiques
- › Activités précédant la signature du contrat
- › Documentation du contrat
- › Attribution d'un contrat
- › Gestion et conformité d'un contrat
- › Évaluation d'un contrat

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ de déterminer les responsabilités légales des participants clés à un contrat
- ▶ de savoir quels renseignements en matière de santé et de sécurité doivent être inclus dans un contrat
- ▶ de comprendre les exigences à satisfaire pour gérer efficacement un contrat et s'acquitter des responsabilités en matière de santé et de sécurité en milieu de travail
- ▶ d'évaluer l'effet utile d'une entente contractuelle

### Public ciblé :

- ▶ Propriétaires et employeurs
- ▶ Entrepreneurs
- ▶ Gestionnaires et superviseurs
- ▶ Membres de comités conjoints de santé et de sécurité participant à l'élaboration de contrats ou d'un programme de santé et de sécurité pour les contrats.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Les préparatifs d'urgence pour les travailleurs

Même si la prévention est essentielle pour éviter les situations d'urgence, il est important que chaque personne en milieu de travail soit bien préparée pour cette éventualité. Ce cours d'une heure permet aux travailleurs d'acquérir une connaissance de base de ce qui est requis pour être prêt pour les situations d'urgence qui pourraient survenir en milieu de travail et leur explique comment ils peuvent être prêts pour réagir selon les besoins. Ce cours d'introduction est particulièrement utile lorsqu'il est accompagné d'une formation supplémentaire sur le plan d'intervention d'urgence créé spécialement pour votre milieu de travail. Le cours n'aborde pas des situations d'urgence impliquant l'ensemble de la collectivité et qui ne sont pas liées directement au milieu de travail, comme les plans en cas de pandémie.

### Le cours traite des sujets suivants :

- Principales étapes des préparatifs d'urgence
- Droits et responsabilités des employeurs et des travailleurs
- Détection des urgences éventuelles
- Intervention
- Procédures d'évacuation et de rassemblement
- Détails de l'intervention d'urgence
- Exigences en matière de formation

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- De décrire les principales étapes de la planification préalable des urgences
- De détecter les urgences éventuelles sur son lieu de travail

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- › D'expliquer les rôles de la planification et de l'intervention d'urgence

### Public ciblé :

- › Toute personne participant à l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence pour leur lieu de travail
- › Membres du comité sur la santé et la sécurité chargés de formuler des recommandations éclairées sur les plans d'intervention d'urgence de leur organisation

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## La planification des interventions d'urgence

En vous préparant aux urgences, vous protégez la vie des employés de votre organisation, ainsi que ses biens et son avenir. Il s'agit d'un élément important du programme de santé et sécurité au bureau. Ce cours d'initiation aide à savoir comment dresser et mettre en œuvre un plan d'intervention en cas d'urgence au travail ( urgences au travail ou touchant le bureau, y compris les urgences en dehors des lieux de travail mais concernant le personnel de votre organisation ). Ce cours ne vise pas les urgences touchant l'ensemble de la collectivité et qui ne sont pas directement associées au lieu de travail, comme la planification de la lutte contre les pandémies..

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Principales étapes des préparatifs d'urgence
- ▶ Création de l'équipe de planification
- ▶ Détection des urgences éventuelles et évaluation des risques
- ▶ Évaluation des capacités d'intervention d'urgence de votre organisation
- ▶ Dresser le plan d'intervention d'urgence
- ▶ Mise en œuvre du plan : se préparer à intervenir
- ▶ Évaluation de l'efficacité et amélioration continue

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ De décrire les principales étapes de la planification des urgences
- ▶ De détecter et évaluer les urgences éventuelles, et de connaître et évaluer la capacité d'intervention de son organisation

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- D'esquisser l'ébauche du plan d'intervention d'urgence
- De mettre au point un processus d'amélioration continue de ce plan

### Public ciblé :

- Employés qui travaillent pour une entreprise ou un organisme de compétence fédérale, tel que gouvernement fédéral, sociétés d'État, communications, banques, transport interprovincial (camionnage, chemins de fer et transport aérien)
- Les professionnels en ressources humaines et en santé et sécurité au travail qui travaillent dans des organismes de compétence fédérale.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Le comité de santé et de sécurité

Conçu par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), le cours en ligne Comités de santé et de sécurité constitue une introduction pratique sur le sujet. Il renseigne sur la façon de mettre sur pied un comité de santé et de sécurité ainsi que sur la manière dont un tel comité peut s'acquitter de ses fonctions et être efficace. En outre, il fait connaître aux participants le rôle et les responsabilités des comités de santé et de sécurité ainsi que de leurs membres. Les nombreux documents types (listes de vérification, politiques et autres) utilisés pour le cours peuvent être adaptés à votre milieu de travail. Le cours en ligne sur les comités de santé et de sécurité est un moyen souple, facile et rentable de faire un premier pas vers la création d'un comité de ce genre. Il faut en moyenne de 40 à 60 minutes pour suivre ce cours.

### Le cours porte sur les sujets suivants :

- › Définition d'un comité de santé et de sécurité
- › Création d'un tel comité
- › Efficacité d'un tel comité
- › Résolution des problèmes
- › Inspections des lieux de travail – listes de vérification pratiques
- › Enquêtes
- › Rôle des comités de santé et de sécurité en cas de refus d'exécuter un travail

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Exemples de politiques, de listes de vérification pour les inspections, de formulaire de rapport d'accident et d'autres documents
- ▶ Jeux-questionnaires visant à vérifier les connaissances des participants

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ serez en mesure de vous acquitter de vos fonctions en tant que membre d'un comité de santé et de sécurité
- ▶ saurez comment réagir aux préoccupations relatives au milieu de travail
- ▶ serez capable d'enquêter sur des accidents du travail
- ▶ pourrez contribuer à la résolution des problèmes liés au milieu de travail
- ▶ serez en mesure de déterminer les mesures à prendre pour contrôler les risques professionnels et de les mettre en œuvre
- ▶ saurez où trouver les meilleures sources d'information sur la santé et la sécurité au travail

### Public ciblé :

- ▶ Membres des comités de santé et de sécurité
- ▶ Employés affectés aux ressources humaines et gestionnaires qui ont des responsabilités en matière de santé et de sécurité, de formation et de conformité

### Préalables :

Le cours se donne en ligne. Il suffit d'avoir accès à un ordinateur et à Internet, et vous voilà prêt à commencer! Ce cours en ligne vous permet d'apprendre à votre rythme et dans votre environnement, comme cela vous convient le mieux.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

• 250 \$   
par utilisateur

• 500 \$   
par utilisateur



## La formation en santé et sécurité pour les gestionnaires et superviseurs

Ce cours intensif et populaire fournit aux gestionnaires et aux superviseurs ainsi qu'aux responsables de la santé et de la sécurité l'information dont ils ont besoin pour prévenir les maladies et les accidents professionnels et pour créer une culture de la sécurité dans leur milieu de travail. Généralement, les participants prennent entre 8 à 10 heures pour terminer ce cours.

En Ligne

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Introduction à la santé et à la sécurité à l'intention des gestionnaires
- › Principes de sécurité et gestion du risque
- › Législation
- › Détermination et contrôle des risques
- › Préparation aux situations d'urgence et prévention des incendies
- › Hygiène du travail
- › Ergonomie
- › Inspections du lieu de travail et enquêtes sur les accidents
- › Élaboration et mise en œuvre des programmes de santé et de sécurité

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › serez capable de trouver les dispositions législatives relatives à la santé et à la sécurité au travail qui sont applicables à un cas donné
- › connaîtrez les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail qui vous incombent
- › pourrez déterminer comment assumer ces responsabilités
- › serez en mesure de définir les risques et de concevoir des méthodes de travail sûres

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ pourrez assurer un leadership en ce qui à trait à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme de santé et de sécurité au travail
- ▶ comprendrez quelles sont les conséquences d'une non-conformité
- ▶ pourrez faire preuve d'une diligence raisonnable

### Public ciblé :

- ▶ Les gestionnaires
- ▶ Les superviseurs
- ▶ Les contremaîtres
- ▶ Les infirmières en santé du travail
- ▶ Toutes les personnes que la question de la santé et de la sécurité au travail intéresse

### Préalables :

Vous n'avez pas besoin d'avoir des connaissances techniques en santé et sécurité au travail. Il est toutefois utile de connaître les processus et les méthodes de travail.

### Crédits :

Ce cours en ligne permet d'accumuler des points de maintien et de maintien continu (Maintenance and Continuing Maintenance Points) :

- «American Board of Industrial Hygiene (ABIH) – 1.5 Industrial Hygiene (CM) Points, (approval no. 07-374 for 2007)»
- «Board of Canadian Registered Safety Professionals (BCRSP) – .5 Maintenance Points (CMPs) (approval no. 07039 for 2007)»
- «Canadian Registration Board of Occupational Hygienists (CRBOH) – 1.5 Maintenance Points (approval no. 2007-04 for 2007)»

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

Ce cours est aussi disponible en salle de classe—voir les détails à la page 65!

### Personnalisation des cours en ligne

Nous pouvons le créer pour vous — Le CCHST peut personnaliser chacun des cours en ligne existant ou élaborer de nouveaux cours électroniques selon vos besoins en matière de santé, de sécurité et d'environnement!

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094



## Le retour au travail : les rudiments

La prévention des blessures et des maladies professionnelles est l'affaire de tous sur les lieux de travail. Toutefois, en cas de blessure ou de maladie, il est important pour l'employeur et l'employé blessé de se concentrer sur le retour à un travail satisfaisant et productif aussitôt que l'employé est physiquement apte. Ce cours comporte un aperçu pratique des stratégies, des solutions et des programmes de mise en œuvre en matière de retour au travail. Généralement, les participants terminent ce cours en environ une heure.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Coûts des blessures et des maladies professionnelles
- ▶ Retour au travail – définition, importance et politique au travail
- ▶ Concepts clés concernant le retour au travail
- ▶ Réintégration de l'employé blessé au travail
- ▶ Gestion des réclamations et surveillance
- ▶ Facteurs qui influent sur le retour au travail
- ▶ Éléments clés d'un retour au travail réussi

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Posséder les connaissances nécessaires concernant la nature, les objectifs et la manière de mettre en œuvre un programme de retour au travail.
- ▶ Mettre en application les meilleures pratiques lorsque vous travaillez avec l'employé blessé, son professionnel de la santé traitant et toute autre personne en jeu.
- ▶ Mettre en œuvre un plan visant à réintégrer l'employé blessé au travail de manière que les deux parties soient satisfaites.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

### Public ciblé :

- › Gestionnaires et superviseurs
- › Professionnels en ressources humaines
- › Professionnels en santé et en sécurité

### Préalables :

Une connaissance préalable des programmes, politiques et procédés en matière de santé et de sécurité au travail peut être utile.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Violence en milieu de travail - Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées

Quel que soit le type d'emploi ou le travail effectué, chaque fois qu'il y a interaction avec d'autres personnes dans un milieu de travail, le risque de violence est présent. Ce cours peut donc aider les superviseurs de première ligne, les employés et toute autre personne s'intéressant à la sécurité au travail à mieux comprendre en quoi consiste la violence en milieu de travail, quelles en sont les conséquences et quelles mesures de prévention peuvent être prises à ce sujet. Identifiant les risques et les réponses appropriées aux incidents de la violence en milieu de travail sont accentués. Des scénarios réalistes et des questionnaires illustrent et renforcent les concepts clés. Généralement, les participants terminent ce cours en environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Qu'est-ce que la violence en milieu de travail?
- ▶ Quels sont les facteurs de risque de la violence au travail?
- ▶ Quelle est l'importance de la question de la violence en milieu de travail?
- ▶ Comment peut-on réduire ces risques de violence?
- ▶ Quelles mesures préventives peut-on prendre?
- ▶ Que doit-on faire lorsqu'un acte de violence au travail est commis?

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Comprendre en quoi consiste la violence en milieu de travail.
- ▶ Identifier les actes de violence en milieu de travail.
- ▶ Déterminer si vous courez le risque d'être victime de violence au travail en raison du travail que vous effectuez, de votre lieu de travail ou de vos heures de travail.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- Saisir toute l'importance de la question de la violence en milieu de travail.
- Savoir comment réagir si vous êtes victime ou témoin d'un acte de violence.
- Déterminer les mesures que doit prendre l'employeur, en outre pour s'acquitter de ses responsabilités légales.

### Public ciblé :

Ce cours est destiné aux superviseurs de première ligne et aux employés.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Visitez:** [www.cchst.ca/products/courses/violence\\_awareness/](http://www.cchst.ca/products/courses/violence_awareness/)

### La violence en milieu de travail - Sensibilisation

Ce cours, offert **gratuitement** par le CCHST afin de favoriser la sensibilisation à cette problématique très importante, se veut également un préambule aux autres cours d'apprentissage en ligne sur la violence en milieu de travail : **Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées** et Établir un programme de prévention.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094



## La violence en milieu de travail- Établir un programme de prévention

Ce cours présente aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés les éléments clés d'un programme efficace de prévention de la violence en milieu de travail et il leur fournit les connaissances et les outils nécessaires pour éliminer, sinon minimiser, la possibilité que survienne un acte de violence dans leur milieu de travail. Des scénarios réalistes et des questionnaires illustrent et renforcent les concepts clés. Généralement, les participants terminent ce cours en environ 90 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Définition de la violence en milieu de travail
- › Obligations légales
- › Politique de prévention de la violence en milieu de travail
- › Évaluation des risques
- › Élaboration de mesures de prévention
- › Déclaration des incidents et enquête

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › Comprendre en quoi consiste la violence en milieu de travail.
- › Définir les composants d'une politique de prévention de la violence en milieu de travail.
- › Cerner les exigences à satisfaire concernant la mise en œuvre et le suivi d'un programme de prévention de la violence en milieu de travail.
- › Évaluer votre milieu de travail à l'égard d'éventuels risques de violence.
- › Déterminer les mesures de prévention appropriées contre la violence.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Identifier les actes et autres formes de violence en milieu de travail.
- ▶ Connaître les marches à suivre pour intervenir lors d'un acte de violence au travail.

### Public ciblé :

Ce cours est destiné aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés participant à la mise en application d'une politique de prévention de la violence en milieu de travail.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Visitez:** [www.cchst.ca/products/courses/violence\\_awareness/](http://www.cchst.ca/products/courses/violence_awareness/)

### La violence en milieu de travail - Sensibilisation

Ce cours, offert gratuitement par le CCHST afin de favoriser la sensibilisation à cette problématique très importante, se veut également un préambule aux autres cours d'apprentissage en ligne sur la violence en milieu de travail : Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées et Établir un programme de prévention.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**

**[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094**



## Les espaces clos : les rudiments

Ce cours en ligne divisé en trois modules explique aux participants comment reconnaître les espaces clos, identifier et maîtriser les risques potentiels rattachés à ces espaces, et les étapes clés afin de travailler en toute sécurité. Le cours dure en moyenne 3 heures.

**Partie 1 :** Sensibilisation aux risques traite de la manière de reconnaître les espaces clos et les types de risques qui peuvent y être présents.

**Partie 2 :** Maîtrise des risques traite des méthodes de maîtrise des risques.

**Partie 3 :** Travailler en toute sécurité traite des méthodes appropriées pour entrer et travailler dans un espace clos ainsi que de la planification d'urgence.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Responsabilités des employeurs, des superviseurs, des travailleurs et des entrepreneurs
- ▶ Identification des espaces clos
- ▶ Sensibilisation aux risques présents dans un espace clos
- ▶ Systèmes de permis d'entrée dans un espace clos
- ▶ Préparation avant d'entrer et de travailler dans un espace clos
- ▶ Travail en toute sécurité dans des espaces clos
- ▶ Planification d'urgence concernant les espaces clos

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Connaître vos devoirs et vos responsabilités concernant l'exécution d'un travail dans un espace clos.

- ▶ Reconnaître les caractéristiques qui définissent un espace clos où un permis est nécessaire pour y effectuer des travaux.
- ▶ Comprendre les types de risques dans un espace clos et les raisons pour lesquelles ceux-ci peuvent être potentiellement dangereux.
- ▶ Connaître les types de mesures de contrôle utilisées pour s'assurer qu'un espace est sécuritaire avant d'y entrer et pendant le travail.
- ▶ Être en mesure de mener une évaluation appropriée avant d'entrer et de préparer l'espace clos.
- ▶ Comprendre les marches à suivre nécessaires pour travailler dans un espace clos.
- ▶ Savoir comment intervenir en cas de problème ou de situation d'urgence.

### Public ciblé :

- ▶ Les travailleurs (y compris les entrepreneurs de l'extérieur) qui entrent dans un espace clos sur le lieu de travail et qui y effectuent des travaux.
- ▶ Les gestionnaires, les superviseurs et les membres de comité de santé et de sécurité.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## L'équipement de protection individuelle : les rudiments

Ce cours est une introduction pratique sur les types les plus courants d'équipement de protection individuelle (EPI) utilisé pour protéger contre les dangers courants du lieu de travail, tels que les produits chimiques, les bruits et les blessures mécaniques. Les principes de l'EPI y sont présentés, y compris les conseils pratiques d'utilisation sans risque, les programmes liés à l'EPI, les limites et les responsabilités légales. Ce cours ne couvre pas l'EPI spécialisé, soit l'équipement utilisé par les intervenants en cas d'urgence ou pour protéger contre les risques biologiques. Des ressources, des liens et des listes imprimables supplémentaires sont fournis durant le cours de même que des exemples et des images pour mieux illustrer les concepts en détail. Des questions et un examen sont donnés après chaque section pour aider à mesurer l'apprentissage. Durée moyenne pour effectuer ce cours : environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ EPI courant
- ▶ Contrôle du risque
- ▶ Programmes liés à l'EPI
- ▶ Responsabilités des travailleurs, des superviseurs et des employeurs
- ▶ Information de base et conseils de sécurité pour les types les plus courants d'EPI :

*Protection de la tête (p. ex. casque de protection)*

*Protection des pieds (p. ex. chaussures de sécurité)*

*Protection des yeux et du visage (p. ex. lunettes de sécurité)*

*Protection de l'ouïe (p. ex. bouchons d'oreilles, casque anti-bruit)*

*Protection des mains (p. ex. gants)*

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

*Protection des voies respiratoires (appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré)*

*Vêtements de haute visibilité*

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- L'EPI qui convient à de nombreux dangers du lieu de travail
- Le fondement de la sélection, de l'ajustement, des soins et de l'utilisation de l'EPI
- L'importance d'une inspection régulière et de l'entretien de l'EPI
- Les limites de l'EPI comme méthode de contrôle de risque
- L'existence d'exigences légales en matière d'EPI

### Public ciblé :

- Les travailleurs, les gestionnaires et les superviseurs qui travaillent dans un milieu industriel, sur des sites de construction ou de démolition, et dans l'industrie forestière et minière
- Les membres de comité de santé et de sécurité dans ces secteurs d'activité
- Pas les travailleurs qui se servent d'EPI spécialisé comme les intervenants en cas d'urgence (pompiers, membres d'équipe d'hazmat) ni les travailleurs qui font face à des risques biologiques

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## La prévention des chutes par glissade et par trébuchement

Les chutes attribuables à une glissade ou à un trébuchement ne sont pas rares dans les milieux de travail et peuvent être la cause de graves blessures et d'une incapacité permanente. Ce cours réunit de précieux conseils visant à réduire les blessures en milieu de travail occasionnées par une glissade, un trébuchement ou une simple chute sur le plancher. Des renseignements pratiques, des conseils et des exemples y sont présentés afin d'aider les travailleurs, les superviseurs, les gestionnaires et les membres des comités de santé et de sécurité à mieux comprendre les causes des chutes dans le but de prendre les mesures correctives appropriées. Ce cours traite essentiellement des deux types de chutes les plus courants, les chutes de plain-pied et les chutes dans les escaliers. Ces risques de chutes sont présents dans la majorité des lieux de travail, y compris les locaux à bureaux, le secteur des services, les chantiers de construction et les établissements de fabrication industriels. Durée moyenne pour effectuer ce cours : environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Comment se produisent les glissades et les trébuchements.
- ▶ L'importance des surfaces de plancher, des escaliers, des passerelles, de la bonne tenue des locaux, de l'élimination des obstructions et des déversements, et différentes questions concernant les surfaces extérieures.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Comprendre les causes des chutes, des glissades et des trébuchements accidentels.
- ▶ Cerner les principales causes des chutes, glissades et trébuchements sur les lieux de travail.
- ▶ Définir les responsabilités des gestionnaires, des superviseurs et des travailleurs en ce qui a trait à la prévention des chutes.
- ▶ Définir les mesures à prendre en vue de prévenir les chutes, les glissades et les trébuchements sur le sol ou dans les escaliers.
- ▶ Connaître les consignes et les bonnes méthodes d'entretien et de tenue des locaux contribuant à prévenir les chutes.

### Public ciblé :

- ▶ Les travailleurs - les jeunes comme les plus expérimentés.
- ▶ Les superviseurs et les gestionnaires.
- ▶ Les membres des comités de santé et de sécurité ainsi que les gestionnaires des établissements ou des installations.
- ▶ Les professionnels en ressources humaines et les professionnels ou les responsables de la sécurité chargés de la formation et des questions de conformité.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

• 100 \$   
par utilisateur• 300 \$   
par utilisateur

## Le code canadien du travail, partie II : un aperçu

La Partie II du Code canadien du travail (" le code ") régit la santé et la sécurité des travailleurs dans les milieux de travail de compétence fédérale. Les gestionnaires et les superviseurs représentent l'employeur dans les milieux de travail et sont responsables d'exécuter les tâches de l'employeur sur les lieux de travail dont ils ont la responsabilité. Le code canadien du travail, partie II : un aperçu vous permettra d'acquérir des connaissances de base sur les exigences du Code et la façon dont ces dernières sont appliquées. Des études de cas et d'autres exemples intégrés dans le cours viennent illustrer les concepts. Ce cours constitue un point de départ utile aux gestionnaires et aux superviseurs qui seront amenés à suivre une formation sur les comités de santé et de sécurité au travail, sur le SIMDUT et sur d'autres sujets en santé et sécurité au travail. Durée moyenne pour effectuer ce cours : environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Introduction et système de responsabilité interne
- › Droits et responsabilités des employeurs (gestionnaires et superviseurs)
- › Façons d'assumer les responsabilités de l'employeur
- › Diligence raisonnable
- › Droits et responsabilités des employés
- › Responsabilités des comités et des représentants de santé et de sécurité au travail
- › Inspections des lieux de travail
- › Résolution des plaintes et des refus de travailler
- › Enquête sur les accidents
- › Mise en application et conséquences liées à la non-conformité
- › Responsabilité criminelle

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

**À la fin de ce cours, vous pourrez :**

- › comprendre ses responsabilités en tant que gestionnaire ou superviseur conformément aux dispositions du Code canadien du travail, Partie II;
- › travailler de concert avec les employés et le comité de santé et de sécurité au travail afin de déterminer les risques professionnels et de maîtriser ces derniers;
- › résoudre les plaintes et les refus de travailler;
- › prendre part aux enquêtes sur les accidents.

**Public ciblé :**

- › Employés qui travaillent pour une entreprise ou un organisme de compétence fédérale, tel que gouvernement fédéral, sociétés d'État, communications, banques, transport interprovincial (camionnage, chemins de fer et transport aérien)
- › Les professionnels en ressources humaines et en santé et sécurité au travail qui travaillent dans des organismes de compétence fédérale.

**Prerequisite:**

Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances en matière de santé et de sécurité..

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Le SIMDUT pour les gestionnaires et les superviseurs

Il veut ainsi renseigner les gestionnaires et les surveillants sur leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité, y compris le SIMDUT, et les aider à remplir ces obligations. Le cours familiarisera quiconque a des responsabilités de surveillance ou de gestion avec le Système, en usage partout au Canada pour donner des consignes de sécurité à propos des produits dangereux utilisés au travail. Il éclairera les participants sur leurs obligations par rapport au SIMDUT, les symboles du SIMDUT et leur signification, les étiquettes des produits et les fiches signalétiques. Le CCHST a conçu ce cours à partir des connaissances et de l'expérience qu'il a retirées de ses services d'information depuis la création du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail). On y donnera aussi de très bons conseils pratiques sur les mesures de santé et de sécurité de base à prendre pour protéger les employés et prévenir les blessures et les maladies en milieu de travail. Le cours prend de 50 à 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › L'abc du SIMDUT et obligations de l'employeur
- › Obligations du gestionnaire ou du surveillant
- › Composantes d'un programme du SIMDUT
  - Communication des renseignements sur les dangers*
  - Catégories du SIMDUT et leurs symboles*
  - Étiquettes*
  - Fiches signalétiques*
- › Utilisation et manipulation sécuritaires des matières dangereuses
- › Éducation et formation
- › Ressources utiles

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

## À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Vous connaîtrez vos obligations en vertu du règlement sur le SIMDUT
- ▶ Vous connaîtrez les catégories du SIMDUT et ses symboles et leur signification
- ▶ Vous saurez quels genres de renseignements figurent sur les étiquettes des fournisseurs et les étiquettes des employeurs
- ▶ Vous comprendrez les renseignements sur les fiches signalétiques et pourrez trouver de l'information sur les dangers et les mesures préventives
- ▶ Vous saurez comment contrôler les dangers et protéger les employés qui utilisent des matières dangereuses
- ▶ Vous saurez comment trouver d'autres renseignements sur les matières dangereuses

## Public ciblé :

- ▶ Les gestionnaires et les surveillants dans les milieux de travail où on utilise des produits chimiques
- ▶ Les spécialistes en ressources humaines et en sécurité qui ont des responsabilités en matière de formation et de conformité

## Préalables :

Une connaissance technique préalable des questions de santé et de sécurité n'est pas obligatoire. Une connaissance des méthodes et des usages en milieu de travail serait toutefois utile.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Le SIMDUT pour les travailleurs

Il familiarise les travailleurs au SIMDUT, le système utilisé dans tout le Canada pour fournir de l'information relative à la sécurité sur les produits dangereux utilisés au milieu de travail. Les participants découvrent les symboles du SIMDUT et ce qu'ils signifient et apprennent à lire les étiquettes sur les produits et les fiches signalétiques. Le cours comprend aussi de précieux conseils pratiques pour connaître les mesures de base en matière de santé et de sécurité pour vous protéger et éviter des blessures et des maladies au travail. Ce cours a été conçu par le CCHST en puisant à même l'expérience accumulée par ses services de renseignements depuis la création du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) en 1988. Le cours prend de 50 à 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Éléments du SIMDUT : étiquettes, fiches signalétiques et éducation/formation
- ▶ Droits et responsabilités des travailleurs dans le SIMDUT
- ▶ Catégories du SIMDUT et symboles
- ▶ Étiquettes des fournisseurs
- ▶ Étiquettes au milieu de travail
- ▶ Fiches signalétiques
- ▶ Principes fondamentaux de la sécurité des produits chimiques
- ▶ Ressources utiles

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

## À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › Vous connaîtrez vos droits et responsabilités
- › Vous reconnaîtrez les symboles du SIMDUT et saurez ce qu'ils signifient
- › Vous comprendrez les types d'information fournie sur les étiquettes des fournisseurs et en milieu de travail
- › Vous pourrez lire une fiche signalétique pour y trouver de l'information sur les dangers et les mesures préventives
- › Vous pourrez prendre des mesures de base pour vous protéger quand vous travaillerez avec des matières dangereuses
- › Vous pourrez trouver de l'information supplémentaire sur les produits dangereux

## Public ciblé :

- › Les travailleurs en milieu de travail où on utilise des produits chimiques
- › Les étudiants dans des programmes de sciences et de technologie
- › Les jeunes travailleurs qui se préparent à un nouveau travail
- › Les professionnels des ressources humaines et de la sécurité responsables de la formation et de l'observation des règlements

## Préalables :

Vous n'avez pas besoin d'avoir des connaissances techniques en santé et sécurité. Il est toutefois utile d'être quelque peu familier avec la pratique et les processus professionnels.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Le SIMDUT : Comprendre les FS

Les étiquettes et les FS constituent la principale façon pour un fabricant de transmettre de l'information importante en matière de santé et de sécurité concernant un produit à un lieu de travail. Il est essentiel de savoir comment trouver l'information requise, la comprendre et apprendre comment travailler en toute sécurité avec un produit.

Ce cours de niveau intermédiaire destiné aux utilisateurs de FS et d'étiquettes du SIMDUT leur permettra de comprendre le but de ces documents et l'information qui s'y trouve. Il explique en détails en quoi consistent les étiquettes du SIMDUT et les FS et permet de satisfaire aux exigences de formation sur les FS et les étiquettes énoncées dans la réglementation provinciale et fédérale au Canada. Le cours ne traite pas de la manière de rédiger des FS ni de l'évaluation approfondie de ces fiches. Les participants terminent habituellement ce cours en 90 minutes environ.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Numéro d'identification du produit
- › Identification des dangers
- › Notions de base
- › Maîtrise des risques
- › Préparatifs d'urgence et intervention
- › Autre information

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › Comprendre l'objectif d'une étiquette et d'une FS et savoir qu'elles font partie du système canadien fondé sur le droit de savoir.

- ▶ Connaître les renseignements qui doivent être divulgués sur une FS/étiquette du SIMDUT.
- ▶ Saisir l'importance de l'information requise sur une étiquette et dans les différentes sections d'une FS.
- ▶ Repérer les dangers et les précautions figurant sur une étiquette – du fournisseur, de l'employeur, de laboratoire.
- ▶ Comprendre les termes fréquemment utilisés sur une FS et une étiquette.
- ▶ Savoir à quel endroit vous pouvez obtenir d'autres renseignements.

### Public ciblé :

- ▶ Travailleurs, superviseurs et membres du comité de santé et de sécurité
- ▶ Utilisateurs de FS et d'étiquettes du SIMDUT

### Préalables :

Il n'est pas exigé d'avoir suivi le cours SIMDUT pour les travailleurs ou le cours SIMDUT pour les gestionnaires et les superviseurs, mais cela est préférable.

**Inscription :** Visitez [www.chst.ca/education](http://www.chst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## L'ergonomie au bureau

Le cours d'apprentissage en ligne sur l'ergonomie au bureau offert par CCHST constitue une introduction pratique à l'ergonomie au bureau. Le cours traite en particulier des problèmes et des blessures liés à l'usage des ordinateurs et d'autres équipements de bureau. L'objectif du cours est de vous offrir des connaissances pour vous aider à trouver des solutions aux questions d'ordre ergonomique dans votre milieu de travail. Le cours prend de 40 à 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Troubles musculosquelettiques liés au travail (TMSLT)
- ▶ Risques ergonomiques
- ▶ Étapes de TMSLT
- ▶ Application de l'ergonomie aux composantes de l'environnement de bureau
- ▶ Poste de travail et travailleur
- ▶ Exercices
- ▶ Références, jeux-questionnaires et un examen pour tester les connaissances des participants

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ De reconnaître les signes précurseurs d'inconfort qui surviennent quand on travaille avec du matériel de bureau
- ▶ D'en apprendre sur les facteurs responsables de cet inconfort
- ▶ De participer à l'évaluation, au contrôle et à la prévention des problèmes et des blessures d'ordre ergonomique.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

### Public ciblé :

- Travailleurs et superviseurs, expérimentés ou débutants au travail de bureau moderne
- Professionnels de la santé et de la sécurité
- Experts en ressources humaines

### Préalables :

Des connaissances techniques préalables en matière de santé et de sécurité ne sont pas nécessaires. Cependant, il est utile de posséder une bonne connaissance des processus et des pratiques du lieu de travail.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert



## Violence en milieu de travail - Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées

Quel que soit le type d'emploi ou le travail effectué, chaque fois qu'il y a interaction avec d'autres personnes dans un milieu de travail, le risque de violence est présent. Ce cours peut donc aider les superviseurs de première ligne, les employés et toute autre personne s'intéressant à la sécurité au travail à mieux comprendre en quoi consiste la violence en milieu de travail, quelles en sont les conséquences et quelles mesures de prévention peuvent être prises à ce sujet. Identifiant les risques et les réponses appropriées aux incidents de la violence en milieu de travail sont accentués. Des scénarios réalistes et des questionnaires illustrent et renforcent les concepts clés. Généralement, les participants terminent ce cours en environ 60 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Qu'est-ce que la violence en milieu de travail?
- ▶ Quels sont les facteurs de risque de la violence au travail?
- ▶ Quelle est l'importance de la question de la violence en milieu de travail?
- ▶ Comment peut-on réduire ces risques de violence?
- ▶ Quelles mesures préventives peut-on prendre?
- ▶ Que doit-on faire lorsqu'un acte de violence au travail est commis?

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ Comprendre en quoi consiste la violence en milieu de travail.
- ▶ Identifier les actes de violence en milieu de travail.
- ▶ Déterminer si vous courez le risque d'être victime de violence au travail en raison du travail que vous effectuez, de votre lieu de travail ou de vos heures de travail.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- ▶ Savoir comment réagir si vous êtes victime ou témoin d'un acte de violence.
- ▶ Déterminer les mesures que doit prendre l'employeur, en outre pour s'acquitter de ses responsabilités légales.

### Public ciblé :

Ce cours est destiné aux superviseurs de première ligne et aux employés.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Visitez :** [www.cchst.ca/products/courses/violence\\_awareness/](http://www.cchst.ca/products/courses/violence_awareness/)

### La violence en milieu de travail - Sensibilisation

Ce cours, offert **gratuitement** par le CCHST afin de favoriser la sensibilisation à cette problématique très importante, se veut également un préambule aux autres cours d'apprentissage en ligne sur la violence en milieu de travail : **Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées** et Établir un programme de prévention.



## La violence en milieu de travail- Établir un programme de prévention

Ce cours présente aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés les éléments clés d'un programme efficace de prévention de la violence en milieu de travail et il leur fournit les connaissances et les outils nécessaires pour éliminer, sinon minimiser, la possibilité que survienne un acte de violence dans leur milieu de travail. Des scénarios réalistes et des questionnaires illustrent et renforcent les concepts clés. Généralement, les participants terminent ce cours en environ 90 minutes.

### Le cours traite des sujets suivants :

- › Définition de la violence en milieu de travail
- › Obligations légales
- › Politique de prévention de la violence en milieu de travail
- › Évaluation des risques
- › Élaboration de mesures de prévention
- › Déclaration des incidents et enquête

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- › Comprendre en quoi consiste la violence en milieu de travail.
- › Définir les composants d'une politique de prévention de la violence en milieu de travail.
- › Cerner les exigences à satisfaire concernant la mise en œuvre et le suivi d'un programme de prévention de la violence en milieu de travail.
- › Évaluer votre milieu de travail à l'égard d'éventuels risques de violence.
- › Déterminer les mesures de prévention appropriées contre la violence.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- Connaître les marches à suivre pour intervenir lors d'un acte de violence au travail.

### Public ciblé :

Ce cours est destiné aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés participant à la mise en application d'une politique de prévention de la violence en milieu de travail.

**Préalables :** Aucun

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription aux cours en ligne dans le menu latéral vert

**Visitez:** [www.cchst.ca/products/courses/violence\\_awareness/](http://www.cchst.ca/products/courses/violence_awareness/)

### La violence en milieu de travail - Sensibilisation

Ce cours, offert gratuitement par le CCHST afin de favoriser la sensibilisation à cette problématique très importante, se veut également un préambule aux autres cours d'apprentissage en ligne sur la violence en milieu de travail : Reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées et Établir un programme de prévention.

Dans un effort constant visant à informer les gens des divers aspects de la santé et de la sécurité au travail, nous offrons des cours au moyen de diverses méthodes — y compris des cours traditionnels offerts en classe dans divers endroits au Canada ou sur place, dans vos locaux. Demandez-nous des détails.



# La santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs de compétence fédérale

• 300 \$  
par utilisateur

La Partie II du Code canadien du travail (" le code ") régit la santé et la sécurité des travailleurs dans les milieux de travail de compétence fédérale. Les gestionnaires et les superviseurs représentent l'employeur dans les milieux de travail et sont responsables d'exécuter les tâches de l'employeur sur les lieux de travail dont ils ont la responsabilité. Le code canadien du travail, partie II : un aperçu vous permettra d'acquérir des connaissances de base sur les exigences du Code et la façon dont ces dernières sont appliquées. Des études de cas et d'autres exemples intégrés dans le cours viennent illustrer les concepts. Ce cours constitue un point de départ utile aux gestionnaires et aux superviseurs qui seront amenés à suivre une formation sur les comités de santé et de sécurité au travail, sur le SIMDUT et sur d'autres sujets en santé et sécurité au travail.

### Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Introduction et système de responsabilité interne
- ▶ Droits et responsabilités des employeurs (gestionnaires et superviseurs)
- ▶ Façons d'assumer les responsabilités de l'employeur
- ▶ Diligence raisonnable
- ▶ Droits et responsabilités des employés
- ▶ Responsabilités des comités et des représentants de santé et de sécurité au travail
- ▶ Inspections des lieux de travail
- ▶ Résolution des plaintes et des refus de travailler

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

- Enquête sur les accidents
- Mise en application et conséquences liées à la non-conformité
- Responsabilité criminelle

### À la fin de ce cours, vous pourrez :

- comprendre ses responsabilités en tant que gestionnaire ou superviseur conformément aux dispositions du Code canadien du travail, Partie II;
- travailler de concert avec les employés et le comité de santé et de sécurité au travail afin de déterminer les risques professionnels et de maîtriser ces derniers;
- résoudre les plaintes et les refus de travailler;
- prendre part aux enquêtes sur les accidents.

### Public ciblé :

- Employés qui travaillent pour une entreprise ou un organisme de compétence fédérale, tel que gouvernement fédéral, sociétés d'État, communications, banques, transport interprovincial (camionnage, chemins de fer et transport aérien)
- Les professionnels en ressources humaines et en santé et sécurité au travail qui travaillent dans des organismes de compétence fédérale.

### Préalables :

Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances en matière de santé et de sécurité.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription au cours en ligne dans le menu latéral vert. Pour réserver une place, communiquez rapidement avec les services à la clientèle du CCHST car les places sont limitées..

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094



## La formation en santé et sécurité pour les gestionnaires et superviseurs

• 500 \$   
par utilisateur

Conçu par le CCHST, ce cours intensif et populaire de deux jours fournit aux gestionnaires et aux superviseurs ainsi qu'aux responsables de la santé et de la sécurité l'information dont ils ont besoin pour éviter les maladies et les accidents professionnels et pour créer une culture de sécurité dans leur milieu de travail.

**Dates des cours en classe** - (visitez le site Web pour connaître d'autres dates et emplacements — [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) )

**Cours de deux jours** **500 \$**  
par utilisateur

Calgary (Alberta)  
Les 6 et 7 juin 2007  
Hamilton (Ontario)  
Les 24 et 25 sept. 2007  
Les 3 et 4 déc. 2007

**Cours fédéral d'un jour** **300 \$**  
par utilisateur

Calgary (Alberta)  
Le 15 mai 2007  
Ottawa (Ontario)  
Le 17 sept. 2007  
Le 10 mars 2008  
Hamilton (Ontario)  
Le 28 mai 2007  
Le 10 décembre 2007

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094

## Le cours traite des sujets suivants :

- ▶ Introduction à la santé et à la sécurité à l'intention des gestionnaires
- ▶ Principes de sécurité et gestion du risque
- ▶ Législation
- ▶ Détermination et contrôle des risques
- ▶ Préparation aux situations d'urgence et prévention des incendies
- ▶ Hygiène du travail
- ▶ Ergonomie
- ▶ Inspections du lieu de travail et enquêtes sur les accidents
- ▶ Élaboration et mise en œuvre des programmes de santé et de sécurité



## À la fin de ce cours, vous pourrez :

- ▶ serez capable de trouver les dispositions législatives relatives à la santé et à la sécurité au travail qui sont applicables à un cas donné
- ▶ connaîtrez les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail qui vous incombent
- ▶ pourrez déterminer comment assumer ces responsabilités
- ▶ serez en mesure de définir les risques et de concevoir des méthodes de travail sûres
- ▶ pourrez assurer un leadership en ce qui à trait à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de santé et de sécurité au travail
- ▶ comprendrez quelles sont les conséquences d'une non-conformité
- ▶ pourrez faire preuve d'une diligence raisonnable

## Public ciblé :

- ▶ Les gestionnaires
- ▶ Les superviseurs
- ▶ Les contremaîtres
- ▶ Les infirmières en santé du travail
- ▶ Toutes les personnes que la question de la santé et de la sécurité au travail intéresse

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**

**[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) 1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094**

**Préalables :**

Vous n'avez pas besoin d'avoir des connaissances techniques en santé et sécurité au travail. Il est toutefois utile de connaître les processus et les méthodes de travail.

**Crédits**

! La participation aux cours en classe de deux jours permet d'accumuler des points :

- ▶ «American Board of Industrial Hygiene (ABIH) – 2.0 Certification Maintenance (CM) Points, (approval no. 07-373 for 2007)»\*
- ▶ «Board of Canadian Registered Safety Professionals (BCRSP) – 1.0 Mandatory Maintenance Points (CMPs) (approval no. 07038 for 2007)»\*
- ▶ «Canadian Registration Board of Occupational Hygienists (CRBOH) – 2.0 Maintenance Points (approval no. 2007-04 for 2007)»\*

\* **Le cours en ligne donne droit à des points de maintien et de maintien continu (Maintenance and Continuing Maintenance Points).**

**Formation sur place** — Bien sûr, si cela vous convient mieux, nous pouvons donner le cours dans vos propres locaux! Avec votre collaboration, nous personnalisons notre cours sur la santé et la sécurité en fonction des besoins du groupe visé que vous réunirez. Si plusieurs membres de la même organisation doivent recevoir cette formation, la formule des cours sur place est une solution économique qui permet à chacun de gagner du temps en plus d'être mieux adaptée à vos besoins.

**Inscription :** Visitez [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education) et cliquez sur Inscription au cours en ligne dans le menu latéral vert. Pour réserver une place, communiquez rapidement avec les services à la clientèle du CCHST car les places sont limitées.

**Options de personnalisation disponibles — voir la couverture arrière**  
[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)    **1-800-668-4284 ou 1-905-570-8094**



## Collection des guides santé sécurité

10 \$ •

Remise  
sur quantité

Complétez votre formation en matière de santé et de sécurité à l'aide de nos guides rédigés dans un langage simple et direct. Cette collection de guides de poche vous offre des outils de référence conçus en vue d'être consultés sur place aussi souvent que vous le désirez et de vous permettre de parfaire vos connaissances dans le cadre de votre travail.

Ces guides de poche faciles à utiliser traitent de sujets ou de types d'emplois bien précis et foisonnent d'illustrations, de listes de pointage et de conseils de sécurité. De plus, chacun d'eux contient un excellent résumé des lois et des règlements régissant le sujet ou l'emploi visé. Le CCHST a préparé ces petits guides en format de poche fort appréciés en vue d'une consultation sur les lieux de travail et d'une utilisation comme source de référence en matière de pratiques de travail sécuritaires.

### Vous pourrez ainsi acquérir les connaissances requises pour effectuer ce qui suit:

- ▶ Prévenir les risques professionnels en ayant recours aux méthodes de travail sécuritaires et à l'équipement de protection individuelle approprié.
- ▶ Identifier les risques professionnels.
- ▶ Intervenir efficacement lors d'accidents ou de situations d'urgence.
- ▶ Comprendre les droits et les obligations établis dans les législations canadiennes et américaines régissant la santé et la sécurité au travail.

Tous les guides  
ci-après sont publiés  
en français et  
en anglais

### Liste des titres offerts

#### Pour bientôt

**Guide à l'intention des gardiens** – Ce guide fournit aux gardiens, aux gestionnaires d'installations et aux professionnels de la santé et de la sécurité des conseils pratiques concernant l'identification des problèmes en matière de santé et de sécurité et des mesures de contrôle connexes. Il comprend des mesures de sécurité claires en vue d'éliminer ou de réduire le plus possible les risques présents sur un lieu de travail.

**Guide santé sécurité du travail au froid** – Ce guide réunit des conseils et de précieux renseignements concernant les conditions de travail et l'utilisation de diverses machines et d'équipements à l'extérieur. *Document de 118 pages.*

**Guide de planification des mesures d'urgence** – Ce guide peut aider votre organisation à élaborer un plan d'intervention d'urgence en vue de réagir efficacement lors d'un incendie, d'un déversement de produits chimiques, d'une explosion, d'une inondation, d'une blessure ou d'une maladie affectant une personne sur les lieux dont vous êtes responsables ainsi qu'en présence de toute autre situation de crise. *Document de 156 pages.*

**Guide santé sécurité des services alimentaires** – Ce guide est destiné aux employés et aux superviseurs travaillant dans les restaurants, les services de traiteurs, les hôtels et les chaînes de restauration rapide. Il décrit les consignes d'utilisation sécuritaire des équipements de restauration et comporte une nouvelle section traitant du nettoyage et de la désinfection des cuisines.  
*Document de 138 pages.*

**Guide santé sécurité de l'entretien des terrains** – Ce guide réunit des renseignements utiles sur l'utilisation sécuritaire des scies à chaîne et de divers autres outils, sur l'équipement de protection individuelle, sur les rayonnements solaires, sur le bruit, sur les vibrations, sur la poussière de même que sur le travail à la chaleur et au froid. Document de 105 pages

**Guide de référence des comités de santé et de sécurité** – Ce guide présente les consignes et l'information nécessaires en vue d'assurer la création et le fonctionnement efficace d'un comité de santé et de sécurité au travail.  
*Document de 168 pages.*

**Guide santé sécurité pour les bibliothèques** – Ce guide aide à identifier, à évaluer et à maîtriser les risques professionnels présents dans les bibliothèques et les centres de documentation. *Document de 186 pages.*

**Guide santé sécurité pour les professionnels des ressources humaines** – Ce guide définit le rôle et les responsabilités des professionnels en ressources humaines chargés de protéger la santé et d'assurer la sécurité des employés. *Document de 150 pages.*

**Guide santé sécurité sur la qualité d'air des locaux** – Ce guide très commode aide les employés à reconnaître les symptômes et les causes possibles d'une mauvaise qualité de l'air intérieur, à prendre des mesures préventives et à sélectionner le mobilier et l'équipement qui permettront de prévenir une accumulation de contaminants dans l'air. *Document de 130 pages.*

**Les moisissures dans le milieu de travail : guide de base** – Ce guide rassemble de nombreux renseignements sur les moisissures auxquelles les travailleurs peuvent être exposés sur les lieux de travail, et présente quelques conseils facilitant leur identification et leur nettoyage ainsi que la prévention de leur prolifération. *Document de 126 pages.*

**Mesures antibruit dans l'industrie: guide de base** – Ce guide santé sécurité aide à reconnaître les risques associés au bruit, à prendre des mesures pour limiter l'exposition professionnelle au bruit et à mettre au point un programme de protection de l'ouïe. *Document de 128 pages.*

**L'ergonomie au bureau** – Ce guide de référence pratique aide les employés de bureau à déceler les risques de nature ergonomique et à prendre les mesures correctives qui s'imposent. *Document de 109 pages.*

**Guide santé sécurité des travailleurs scolaires** – Ce guide de référence pratique expose diverses façons de reconnaître et de maîtriser les risques en matière de santé et de sécurité associés aux tâches effectuées par le personnel des écoles. *Document de 158 pages.*

**Prévention de la violence en milieu de travail** – Ce guide est une ressource essentielle pour toute personne ayant besoin d'information sur la violence en milieu de travail et sur les moyens de la prévenir. *Document de 163 pages.*

**Guide santé sécurité des travailleurs d'entrepôt** – Ce guide traite du suivi de la performance sur les plans de la santé et de la sécurité, ainsi que des préparatifs d'urgence, des risques professionnels courants dans ce secteur d'activité et des conseils de sécurité pertinents. *Document de 140 pages.*

**Guide santé sécurité du soudage** – Ce guide aide à reconnaître les risques associés aux travaux de soudage et à prendre les mesures de prévention appropriées. *Document de 142 pages.*

**Le mieux-être en milieu de travail** – Ce guide santé sécurité propose les étapes pratiques et différentes suggestions en vue de l'établissement d'un programme de santé et de bien-être en milieu de travail. *Document de 220 pages.*

**Guide de santé et de sécurité du travail dans les environnement chaud :**  
– Ce guide rassemble une foule de renseignements et de conseils de sécurité se rapportant aux conditions de travail par grande chaleur. *Document de 96 pages.*

Visiter notre site Web pour acheter des guides de santé et sécurité en ligne.

# Cours électroniques du CCHST Personnalisation!



---

**Nous pouvons le créer pour vous —  
Le CCHST peut personnaliser chacun  
des cours en ligne existant ou  
élaborer de nouveaux cours  
électroniques selon vos besoins  
en matière de santé, de sécurité  
et d'environnement!**

Parmi nos clients qui sont satisfaits de nos cours en ligne  
personnalisés, mentionnons :

**AstraZeneca Canada**

**Canadian Pacific Railway Ltd.**

**Rogers Communications Inc.**

**Communiquez avec les services à la clientèle pour en savoir plus!**

**Visitez**

**[www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)**

**ou appelez-nous au : 1-800-668-4284**

---



**Centre canadien d'hygiène  
et de sécurité au travail**

**Courriel: [serviceclientele@cchst.ca](mailto:serviceclientele@cchst.ca)**

**Téléphone sans frais: 1-800-668-4284 (Canada et États Unis)**

**Téléphone: 1-905-570-8094 (International)**

**Fax: 1-905-572-2206**

**Web: [www.cchst.ca/education](http://www.cchst.ca/education)**